



Visa long sejour étudiant non transferement de dossier a la pref.

Par **obeton73**, le **26/11/2011** à **11:18**

Bonjour, rnJe suis étudiant ivoirien et je suis arrivé en france l'année passé en 2010 ,avec un visa etudiant long sejour .J'ai donc passé la visite médical a la suite de laquelle mon visa a été validé avec une vignette . Mon visa expirait le 2 novembre ,j'ai donc entamé les demarches avant cette echeance pour le renouvellement de mon droit de sejour .Lorsque je me suis rendu a la prefecture la fonctionnaire qui m'a reçu m'a dit que qu'elle ne retrouvait pas le numero de ma vignette et qu'elle allait contacter l'ofii . J'ai donc décidé de me rendre moi meme a l'ofii , et l'agent qui m'a reçu m'a dit que mon dossier n'avait pas été transferé a la prefecture a l'issue de ma visite medicale et que lorsque sa responsable (en congés) allait rentrer elle le lui en refera pour qu'il me soit remis une attestation pour que je puisse renouvellement mon droit a sejour . J'y suis retourné deux fois l'agent qui m'a reçu a appelé devant moi la personne qui devait m'envoyer l'attestation , elles m'ont dit que je devait la recevoir les deux fois sous 7 jours maximum , nous sommes le 26 novembre aujourd'hui je ne l'ai toujours pas reçu . je me demande donc qu'elle sera mon sort si je me fais controler et si j'ai un moyen de recours